

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DE BELGIQUE

Société anonyme établie à Bruxelles, par arrêté royal du 28 août 1822

COMPTE RENDU

PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

LE 23 FÉVRIER 1915

EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 37 DES STATUTS.

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES.

Année 1914

QUATRE-VINGT ONZIÈME EXERCICE SOCIAL.

BRUXELLES
GOEMAERE, IMPRIMEUR DU Roi
21. Rue de la Limite.

1915

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE 1914

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DE BELGIQUE

Société anonyme établie à Bruxelles, par arrêté royal du 28 août 1822

COMPTE RENDU

PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

LE 23 FÉVRIER 1915

EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 37 DES STATUTS

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES.

Année 1914

QUATRE-VINGT-ONZIÈME EXERCICE SOCIAL.

BRUXELLES
GOEMAERE, IMPRIMEUR DU Roi
21, Rue de la Limite.

—
1915

DIRECTION.

Gouverneur : M. J. JADOT.
Vice-Gouverneur : M. le Baron JANSSEN.
Directeur-Trésorier : M. A. SERRUYS.
Directeurs : MM. le Chevalier E. CARTON DE WIART.
E. FRANCQUI.
G. COOREMAN.
ED. DE BRABANDER.

COMMISSAIRES.

MM. le Baron ALF. D'HUART.
P. CAPOUILLET.
le Comte DE BAILLET-LATOUR.
ED. VAN DER LINDEN.
le Comte JOHN D'ULTREMONT.
L. HAMOIR.
le Baron C. GOFFINET.
le Comte t'KINT DE ROODENBEKE.
le Comte JEAN DE MERODE.

Secrétaire : M. AUG. CALLENS.

RAPPORT DE LA DIRECTION

MESSIEURS,

En exécution de l'article 37 de nos statuts, nous avons l'honneur de vous soumettre le Bilan de notre Société tel qu'il résulte des écritures sociales arrêtées au 31 décembre 1914.

Les événements actuels formeront l'une des pages les plus tragiques de l'histoire de notre patrie. L'heure n'est pas encore venue de chiffrer les pertes qu'auront à supporter les différentes branches de notre activité nationale; ces pertes, dès maintenant, sont énormes et rien ne permet d'apprécier ce qu'elles seront à la fin des hostilités.

Nous souhaitons ardemment de voir bientôt la fin de la terrible guerre dont les conséquences pèsent si lourdement sur le monde et sur notre pays en particulier. Puisse la paix nous apporter des réparations proportionnées à l'importance des ravages causés par la guerre, et permettre à notre commerce et à notre industrie de reprendre leur essor.

Le Bilan de nos opérations en 1914 que nous vous présentons est plutôt un bilan d'attente. Il serait, en effet, téméraire, dans les circonstances périlleuses que nous traversons, de considérer comme définitivement

acquise la situation telle qu'elle résulte des écritures sociales. Tout d'abord celles-ci, suivant nos traditions de prudence, ne tiennent compte que des opérations effectivement réalisées et des dividendes et arrérages réellement encaissés. Par suite de l'interruption des communications et des entraves apportées aux échanges, des sommes importantes n'ont pu être recouvrées jusqu'à présent ; il s'ensuit que le compte de Profits et Pertes ne fait pas état d'une partie appréciable des bénéfices réalisés.

D'un autre côté, quoique les installations de nos usines et de nos charbonnages n'aient, en général, que peu souffert jusqu'à présent des opérations militaires, il serait imprudent de considérer que leur actif a conservé toute sa valeur ; comme nous le disons au début de ce rapport, il n'est pas possible, en ce moment, de se rendre compte de l'étendue des dommages et des pertes causés par la guerre ; l'avenir, au point de vue industriel et commercial, reste plein d'incertitude et les espérances qui semblent les mieux fondées aujourd'hui peuvent s'évanouir demain.

Dans ces conditions et en l'absence, d'ailleurs, de renseignements précis, il nous est impossible de juger des dépréciations subies par les valeurs de notre portefeuille ; nous nous dispenserons, par conséquent, d'en publier l'inventaire à la suite de notre Bilan. Nous nous permettons cependant de vous faire remarquer que, sur la base des prix adoptés pour l'établissement du Bilan, l'estimation du portefeuille offre encore, pour les seuls titres inscrits à la cote, une marge de plus de 86 millions sur les cours pratiqués, sous l'effet de la panique, à la veille de la guerre. C'est vous dire que nous pouvons, néanmoins, envisager l'avenir avec confiance.

La plupart des sociétés dans lesquelles nous avons un intérêt n'ont pu jusqu'à présent, en raison des événements, nous fournir des données précises sur leur situation ; nous devons, par conséquent, nous abstenir de commenter, comme nous le faisons chaque année, les résultats acquis par chacune d'elles. Nous ne manquerons pas, aussitôt que les circonstances le permettront, de vous mettre au courant de la marche de nos différentes affaires industrielles et financières.

Au point de vue du mouvement d'affaires de notre service bancaire, nous nous plaisons à constater que, malgré les événements, le nombre et l'importance de nos dépôts d'espèces et de titres se sont accrues dans des proportions extraordinaires, témoignant de la confiance dont notre clientèle et le public honorent la Société Générale de Belgique.

Nous nous sommes efforcés de venir en aide à notre importante clientèle industrielle et commerciale, tout en conservant une encaisse considérable pour faire face à tous les besoins. En secondant efficacement les usines et les charbonnages, nous leur avons permis de continuer à occuper leur nombreux personnel et de soutenir la classe ouvrière si durement éprouvée par la crise sans précédent que traverse notre pays. D'un autre côté, nous avons également aidé les classes laborieuses en donnant un grand développement à nos opérations de prêts sur titres et en réduisant les formalités à remplir pour les petites avances destinées aux besoins de l'alimentation.

Enfin, la Société Générale de Belgique est intervenue pour une très large part dans les opérations de trésorerie qui ont permis aux Villes et aux Provinces d'assurer le paiement des contributions de guerre dont la perception immédiate eût été, dans les circonstances actuelles, désastreuse pour les contribuables.

Les considérations, que nous avons exposées au point de vue de la situation industrielle du pays, ont décidé le Conseil de la Direction à proposer à l'assemblée générale de ne procéder actuellement à aucune répartition de bénéfices et de porter ceux-ci à un compte spécial « Fonds de prévision temporaire ».

Si vous approuvez cette proposition, ce Fonds sera doté d'une somme de 6,000,000 de francs, représentant le reliquat disponible des bénéfices encaissés, déduction faite de divers amortissements.

Ces amortissements comportent notamment une somme de fr. 872,433-90 pour agrandissements des locaux, de manière à maintenir à deux millions de francs notre compte « Immeubles à Bruxelles et à Anvers et Mobilier ».

D'autre part, participant à l'élan général de générosité qui s'est manifesté dès le début de la guerre, nous avons apporté notre concours à l'Œuvre de la Croix rouge, à l'Œuvre de l'Assistance aux familles des miliciens, au Comité de Secours aux blessés de la guerre. Nous avons aussi installé, dans nos locaux, avec le concours d'amis dévoués et de notre personnel, une ambulance de cent lits où de nombreux blessés ont reçu les soins les plus empressés.

Enfin, nous avons contribué, à côté de généreux philanthropes, à la constitution du Comité National de Secours et d'Alimentation grâce auquel — nous pouvons le déclarer aujourd'hui que le danger est écarté — le pays a pu être sauvé de la famine. Nous avons mis gratuitement à la disposition de cette œuvre de salut public les locaux nécessaires pour l'installation de ses services, à l'organisation desquels nous avons pris une part très active.

Nous ne doutons pas que vous serez d'accord avec nous pour amortir, immédiatement, la totalité des sommes consacrées à ces œuvres, de même que notre souscription au Monument à élever à la mémoire du Roi Léopold II et notre souscription pour les Fêtes qui devaient avoir lieu en Septembre dernier, à l'occasion de l'inauguration des Installations Maritimes de Bruxelles.

Ainsi que nous avons eu l'honneur de vous en faire part lors de notre assemblée de Novembre dernier, à la suite du retrait, par le Gouvernement Allemand, du privilège d'émission de la Banque Nationale, la Société Générale de Belgique, voulant épargner à notre pays déjà si éprouvé, une catastrophe financière et économique, a accepté de se charger d'émettre temporairement, des billets de banque. A cet effet, nous avons créé un Département spécial, entièrement distinct de nos autres services, qui sera chargé de l'émission des billets de banque et des opérations d'escompte et d'avance. Toutes ces opérations se feront d'ailleurs au bénéfice exclusif de la Banque Nationale qui, dès la fin de la guerre et conformément à nos conventions avec elle, reprendra tout l'actif de notre Département d'Émission.

En assumant de la sorte une lourde charge et une responsabilité très grande, sans aucun bénéfice pour la Société Générale de Belgique, nous n'avons considéré, dans les graves circonstances actuelles, que l'intérêt supérieur du pays, et, certains de votre approbation, nous avons accepté cette mission dans une pensée de patriotique dévouement à la chose publique.

Notre regretté Gouverneur Honoraire, M. le Baron Baeyens, a succombé le 27 juillet dernier, au mal qui le minait depuis longtemps. Vous vous associerez bien certainement à nous pour rendre un dernier hommage à la mémoire du cher défunt dont le souvenir restera gravé dans nos cœurs.

L'assemblée générale ordinaire du 24 novembre 1914 a réélu M. le Baron Janssen, Vice-Gouverneur de la Société Générale de Belgique; elle a renouvelé les mandats de MM. le Baron Alfred d'Illuart, Pierre Capouillet et le Baron C. Goffinet, Commissaires sortants. Nous vous prions de vouloir bien, pour autant que de besoin, confirmer la nomination de ces Messieurs, l'assemblée générale de Novembre n'ayant pu, en raison des circonstances, être convoquée dans les formes prescrites par la loi.

Bruxelles, le 5 Février 1915.

Le Gouverneur,

JEAN JADOT.

Le Secrétaire,

AUG. CALLENS.

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport annuel, conformément aux dispositions de la loi et des statuts.

Les réunions mensuelles du Conseil Général, dans lesquelles les situations actives et passives de la Société nous ont été présentées, nous ont permis de suivre dans ses grandes lignes la marche des opérations sociales.

Nous avons vérifié le Bilan et le Compte de Profits et Pertes d'après les méthodes qui ont obtenu votre constante approbation.

Le Bilan et le Compte de Profits et Pertes ont fait l'objet d'un examen, article, par article et nous les avons comparés aux documents de l'exercice 1913.

Les données du Bilan et du Compte de Profits et Pertes ont été trouvées en parfaite concordance avec les soldes renseignés par la comptabilité. Pour les valeurs appartenant à la Société Générale de Belgique et pour celles qui sont la propriété de tiers, ainsi que pour les effets en portefeuille, nous avons procédé par sondages et nous avons reconnu l'exactitude des écritures sociales.

Nous avons constaté pour les nombreux comptes-courants de diverses catégories qui ont fait l'objet d'un examen particulier leur concordance avec les soldes.

Nous avons pris connaissance aussi des vérifications faites par la Direction et par le haut personnel administratif, tant en cours d'exercice qu'à l'occasion du Bilan.

En conséquence, nous avons revêtu de nos signatures le Bilan qui vous est présenté.

Nous vous proposons de vous rallier à la très sage mesure préconisée par le Conseil de Direction et de ne procéder, en ce moment, à aucune répartition de bénéfices, sauf à porter à concurrence de six millions de francs, à un compte spécial le solde bénéficiaire que le Bilan — Bilan d'attente — fait apparaître.

Le rapport de la Direction vous fait voir de quelle efficacité a été l'action de la Société Générale de Belgique pendant la période tragique que le pays traverse.

Avec une vaillance et une énergie infatigables, la Direction s'est efforcée d'épargner à la Belgique une catastrophe financière ; elle a aussi largement contribué à sauver le pays de la famine. Elle a prêté généreusement son concours à tous les organismes philanthropiques dont les circonstances ont amené la création.

Nous conservons un invincible espoir dans les destinées de notre chère Patrie.

Nous nous associons pleinement à l'hommage rendu au regretté baron Baeyens dont nous conserverons un affectueux et impérissable souvenir.

LES COMMISSAIRES :

Le Président : Bon A. d'HUART.

C^{te} DE BAILLET-LATOUR.

ED. VAN DER LINDEN.

C^{te} JOHN D'OUTREMONT.

L. HAMOIR.

C^{te} T'KINT DE ROODENBEKE.

C^{te} J. DE MERODE.

Le Rapporteur :

PIERRE CAPOUILLET.

BILAN

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1914

BILAN ARRÊTÉ AU

		N° D'ORDRE DU BILAN	
actuel.		de 1915.	
A C T I F			
1	1	Encaisse du Trésor et compte courant à la Banque Nationale	fr. 16,258,991 06
2	2	Portefeuille d'effets	57,665,618 32
3	3	Dépôts à long terme à l'étranger	2,950,000 "
4	4	Comptes courants avec Banques patronnées	9,875,387 66
5	5	Id. avec Sociétés } patronnées } agréées	35,107,110 16 8,248,346 07
6	6	Id. avec correspondants pour Recouvrements	4,562,758 55
7	7	Id. avec correspondants pour Changes	32,059,866 74
8	8	Id. Divers	153,853,031 96
9	9	Prêts sur effets publics	7,124,144 45
10	10	Crédits avec nantissement	14,785,857 74
11	11	Fonds publics } nationaux } étrangers	56,272,210 96 5,662,757 10
12	12	Obligations de diverses Sociétés	15,678,350 "
13	13	Actions de diverses Sociétés	185,809,842 50
14	14	Participations financières	31,214,151 91
15	15	Liquidations diverses	18,743 16
16	16	Immeubles à Bruxelles et à Anvers et mobilier	2,000,000 "
17	17	Dépôts volontaires à découvert . fr. 1,556,169,241 "	
18	18	Dépôts volontaires cachetés . . . " 7,829,600 "	1,563,998,841 "
19	19	Titres à livrer	172,931,256 "
20	20	Cautionnements statutaires (dépôts)	Pour mémoire.
			Fr. 2,376,077,265 34

Arrêté en séance du Conseil de la Direction du 5 janvier 1915.

*Le Vice-Gouverneur,
B^{on} JANSSEN,*

*Les Directeurs,
A. SERRUYS,
E. FRANCQUI, ED. DE BRABANDER.*

*Le Gouverneur,
JEAN JADOT.*

*Le Secrétaire,
AUG. CALLENS.*

31 DÉCEMBRE 1914

Vu et vérifié par les Commissaires, réunis en Comité.

Baron ALF. d'HUART, *Président*, Comte DE BAILLET-LATOUR,
ED. VAN DER LINDEN, Comte JOHN D'OLTREMONT, L. HAMOIR, Comte
T'KINT DE RODDENBEKE, Comte JEAN DE MERODE.

P. CAPOUILLET, *Rapporteur.*

COMPTE
DE
PROFITS ET PERTES
BILAN DE 1914

COMPTE DE PROFIT

DÉBIT.

ART. 1 ^{er}	Frais d'administration	fr.	1,716,221 98
2	Intérêts sur obligations.		1,387,806 68
3	Intérêts aux actionnaires.		1,639,900 00
4	Service des obligations 3 p. c. de l'ancienne Société des Manufactures de Glaces.		31,050 00
5	Service des obligations 3 p. c. de la Société des Chemins de fer du Nord de la Belgique		555,802 50
6	Intérêts sur dépôts à la Caisse d'Épargne.		1,033,550 98
7	Id. en comptes courants avec Sociétés { patronnées agrées		778,896 38 768,730 28
8	Id. id. avec Banques Patronnées.		135,353 00
9	Id. id. de Recouvrements		37,365 28
10	Id. id. de Change		65,390 73
11	Id. id. de Dépôt		3,766,114 38
12	Id. bonifiés en comptes de quinzaine.		536,600 14
13	Id. en comptes courants Divers		223,151 63
14	Pensions Viagères		13,537 92
15	Agrandissement des locaux		872,433 90
16	Souscription pour les fêtes de l'inauguration des Installations Maritimes de Bruxelles.		10,000 00
17	Souscription au Monument à ériger à la mémoire de Sa Majesté le Roi Léopold II		50,000 00
18	Œuvre de la Croix-Rouge de Belgique. Souscription en faveur des blessés de la guerre. fr. 50,000 » Souscription en faveur des familles des miliciens et soldats, laissées sans ressources et sans soutien. 50,000 » Œuvre de l'alimentation 100,000 » Ambulance de la Société Générale 37,524 73		237,524 73
19	Contributions { à l'État . . { Patente . . fr. 356,996 » Autres contributions. 17,480 06 à la Province et à la { Patente . . 356,996 » Ville de Bruxelles. { Autres taxes. 21,545 02		753,017 08
20	Fonds de prévision temporaire		6,000,000 00
	TOTAL. . . fr.		20,612,447 38

ET PERTES DE 1914.

CRÉDIT.

ART. 1 ^{er}	Intérêts de prêts sur effets publics	fr.	303,801 43
2	Id. de fonds publics { nationaux		1,534,512 74
	{ étrangers		117,024 96
3	Id. d'obligations.		719,448 23
4	Id. et dividendes d'actions		10,168,801 01
5	Id. en comptes courants avec Sociétés { patronnées		1,478,884 11
	{ agréées		406,241 60
6	Id. id. avec Banques Patronnées		274,513 94
7	Id. id. de Recouvrements		94,546 84
8	Id. id. de Change		388,563 99
9	Id. id. Divers.		751,986 27
10	Id. d'escompte		2,706,833 63
11	Bénéfices sur opérations de change, commissions, etc.		1,205,316 98
12	Id. sur réalisations		366,416 71
13	Produit des immeubles		95,524 93
	TOTAL	fr.	20,612,447 37

*Banques patronnées par la Société Générale de Belgique
et faisant son service d'agence.*

	CAPITAL.
Alost,	Banque Centrale de la Dendre
<i>Grammont,</i>	Succursale de la Banque Centrale de la Dendre
<i>Lokeren,</i>	» » »
<i>Ninove,</i>	» » »
<i>Saint-Nicolas,</i>	» » »
<i>Termonde,</i>	» » »
Anvers,	Banque d'Anvers
<i>Bruges,</i>	Banque de la Flandre Occidentale
<i>Charleroi,</i>	Banque Centrale de la Sambre
<i>Courtrai,</i>	Banque de Courtrai.
<i>Audenarde,</i>	Succursale de la Banque de Courtrai.
<i>Menin,</i>	» » »
<i>Mouscron,</i>	» » »
<i>Renaix,</i>	» » »
<i>Ypres,</i>	» » »
<i>Poperinghe,</i>	Bureau auxiliaire de la Banque de Courtrai
<i>Waereghem,</i>	» » »
Dinant,	Banque Centrale de la Meuse
<i>Arlon,</i>	Succursale de la Banque Centrale de la Meuse.
<i>Ciney,</i>	» » »
<i>Bastogne,</i>	Agence de la
<i>Bouillon,</i>	» » »
Gand,	Banque de Gand.
<i>Deynze,</i>	Succursale de la Banque de Gand
<i>Eecloo,</i>	» » »
Hasselt,	Banque Centrale du Limbourg
<i>Huy,</i>	Banque de Huy
<i>Andenne,</i>	Succursale de la Banque de Huy
<i>Jodoigne,</i>	» » »
<i>Seraing,</i>	» » »
<i>Waremme,</i>	» » »
La Louvière,	Banque Générale du Centre.
<i>Binche,</i>	Succursale de la Banque Générale du Centre.
<i>Chimay,</i>	» » »
<i>Nivelles,</i>	» » »
<i>Beaumont,</i>	Agence de la
<i>Braine l'Alleud,</i>	» » »
<i>Couvin,</i>	» » »

	CAPITAL.
Rance,	Agence de la Banque Générale du Centre
Erquelinnes,	Bureau auxiliaire de la Banque Générale du Centre
Momignies,	Bureau auxiliaire de la Banque Générale du Centre
Liège,	Banque Générale de Liège
Louvain,	Banque Centrale de la Dyle
Aerschot,	Succursale de la Banque Centrale de la Dyle
Lierre,	» » »
Malines,	» » »
Tirlemont,	» » »
Wavre	» » »
Mons,	Banque du Hainaut.
Hal,	Succursale de la Banque du Hainaut.
Saint-Ghislain,	» » »
Soignies,	» » »
Namur,	Banque Centrale de Namur.
Ostende,	Banque Générale d'Ostende
Furnes,	Succursale de la Banque Générale d'Ostende
Couckelaere,	Bureau auxiliaire de la Banque Générale d'Ostende
Roulers,	Banque de Roulers-Thielt
Dixmude,	Succursale de la Banque de Roulers-Thielt
Iseghem,	» » »
Thielt,	» » »
Tournai,	Banque Centrale Tournaisienne
Ath,	Succursale de la Banque Centrale Tournaisienne
Péruwelz,	Agence de la Banque Centrale Tournaisienne.
Verviers,	Banque de Verviers
Dison,	Succursale de la Banque de Verviers.
	Fr. 10,000,000
	2,000,000
	»
	5,000,000
	»
	»
	»
	2,000,000
	3,000,000
	»
	3,000,000
	»
	»
	»
	2,000,000
	»
	»
	3,000,000
	»

N. B. La Banque de l'Union Parisienne, à Paris, la Banque Belge pour l'Étranger, à Londres-Pékin-Shangai-Tientsin-Le Caire et Alexandrie, et la Wiener Lombard-und Escompte-Bank, à Vienne, sont chargées du service financier de la Société Générale sur ces places.